

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi**  
**24 janvier 2025**  
**(02)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville, située au 1900, montée de la Réserve, le vendredi 24 janvier à 11h00 sous la présidence de Madame Chantale Perreault, mairesse suppléante.

**Sont présents :** Mme Chantale Perreault, mairesse-suppléante  
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1  
M. Bertrand Taillefer, siège # 2  
Mme Lucie Vignola, siège # 3  
M. André Lafrenière, siège # 4  
M. Jacques Bourassa, siège # 6

**Est absent :** Mme Isabelle Parent, mairesse

**Public :** 3 personnes

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**1. Ouverture de la séance**

Madame Chantale Perreault, mairesse-suppléante, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Martine Bélanger à titre de greffière d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 11h00.

**2. Lecture de l'avis de convocation**

Madame Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de l'avis de convocation.

**25-047**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Maire suppléant – Nomination.
5. Paradis du Quad Ouareau- Entente
6. Répartition financière du Fonds région et ruralité volet 2– Électrification du sentier du Parc de la Rivière Dufresne
7. Période de questions
8. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

25-048

4. **Maire suppléant – Nomination**

**CONSIDÉRANT** que Madame Isabelle Parent, mairesse, est présentement absente pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal souhaite nommer un nouveau maire suppléant;

À ces faits,

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu de nommer monsieur Bertrand Taillefer, maire suppléant de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, de l'autorisée à signer les effets bancaires et à informer par écrit la MRC de Matawinie afin que le maire suppléant puisse siéger aux rencontres lors d'absences de la mairesse.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-049

5. **Paradis du Quad Ouareau – Entente**

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de travail entre la municipalité et le Paradis du Quad Ouareau a été formé afin de trouver une solution à une problématique pour rejoindre le sentier;

**CONSIDÉRANT** que le Paradis du Quad Ouareau demande la création d'un chemin de contournement temporaire afin de circuler sur le chemin des Lacs sur une distance de 650 mètres et sur un terrain privé portant le lot 6 043 522;

**CONSIDÉRANT** que le Paradis du Quad Ouareau prévoit obtenir l'autorisation de droit de passage auprès du propriétaire du lot privé;

**CONSIDÉRANT** que le Paradis du Quad Ouareau prévoit mettre en place de la signalisation conformément à la *Loi sur la sécurité routière*;

**CONSIDÉRANT** que le Paradis du Quad Ouareau prévoit mettre en place des agents de sentier pour assurer la surveillance et la sécurité en collaboration avec la SQ;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière Et résolu de accepter la demande du Paradis du Quad Ouareau pour la demande de droit de passage sur le chemin des Lacs et autorise le maire- suppléant à signer la présente entente.

- Que le Paradis du Quad Ouareau s'engage à rencontrer les citoyens qui bordent le 650 mètres.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-050

6. **Répartition financière du Fonds région et ruralité volet 2 – Revitalisation des enseignes municipales**

**CONSIDÉRANT** que la somme de 35 097 \$ est disponible dans l'enveloppe au fonds Région Ruralité (FRR) de 2020-2025;

**CONSIDÉRANT** que le projet de remplacement de nos enseignes municipales a été discuté lors de l'adoption du budget 2025 en raison de l'état de la structure actuel;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce projet va contribuer à l'amélioration de notre visibilité tout en permettant de moderniser notre image de marque;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs municipalités à proximité ont procédé à la modernisation de leurs enseignes et que les nôtres apparaissent davantage désuètes;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité atteste de la mise de fonds nécessaire minimale de 20 % financé à même le budget 2025;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau

Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la directrice générale adjointe à signer une demande de subvention ainsi que le protocole d'entente au Fonds Région Ruralité de 40 000 \$ pour le projet de revitalisation de nos enseignes municipales.

Adoptée unanimement par les conseillers

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

#### 7. Période de questions

25-051

#### 8. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière

Et résolu de lever la présente séance à 11h09.

Adopté unanimement par les conseillers.

---

**Chantale-Perreault, Mairesse suppléante**

---

**Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière**